



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BARÈME DE NOTATION

DOSSIER N° 1 : Le choix d'une forme juridique (10 points)

- 1 - (0,5 point)
- 2 - (0,5 point)
- 3 - (1 point)
- 4 - (2 points ; 1 pt par colonne)
- 5 - (0,5 point)
- 6 - (1 point)
- 7 - (3,5 points)
- 8 - (1 point)

DOSSIER N° 2 : La franchise (10 points)

- 1 - (2 points)
- 2 - (2 points ; 1 pt franchisé, 1 pt franchiseur)
- 3 - (3 points ; 1,5 pt avantages ; 1,5 pt inconvénients)
- 4 - (3 points ; 1,5 pt avantages ; 1,5 pt inconvénients)

DOSSIER N° 3 : La T.V.A. (5 points)

- 1 - (1 point)
- 2 - (2,25 points)
- 3 - (1,75 point)

CORRIGÉ

DOSSIER N° 1 : LE CHOIX D'UNE FORME JURIDIQUE (10 points)

Vous êtes salarié dans l'entreprise artisanale « Aux Délices du Périgord » 20 rue du Fin Palais 59000 LILLE.

Le chef d'entreprise, Monsieur Jean SARLA, compte sur vos connaissances juridiques, fiscales et comptables pour l'aider à prendre certaines décisions concernant une éventuelle transformation de la forme juridique de l'entreprise qui prospère et vous confie la gestion de son affaire.

Adopter le bon choix constitue une étape primordiale.

L'entrepreneur peut opter pour une forme individuelle ou une forme sociétaire.

Définissez les termes suivants :

- 1 - Entreprise individuelle : (0,5 point)

Dirigée par un exploitant individuel sous son entière responsabilité.

- 2 - Entreprise sociétaire : (0,5 point)

Dirigée par un ou plusieurs associés.

- 3 - Citez les deux formes juridiques susceptibles de l'intéresser (1 point = 0,5 pt par réponse)

⇒ *Entreprise individuelle*

⇒ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée*

- 4 - Précisez, pour chaque forme choisie, les avantages et les inconvénients. (2 points)

| FORMES JURIDIQUES | <i>Entreprise individuelle</i> | <i>EURL</i> |
|-------------------|--|---|
| AVANTAGES | <ul style="list-style-type: none">- <i>Constitution simple et peu coûteuse.</i>- <i>Pas de capital imposé.</i>- <i>Vous êtes votre propre patron.</i> | <ul style="list-style-type: none">- <i>Vous êtes votre propre patron.</i>- <i>Responsabilité limitée au montant des apports sauf si garanties bancaires exigées.</i>- <i>Le choix d'imposition : impôt sur le revenu ou sur les sociétés.</i> |
| INCONVÉNIENTS | <ul style="list-style-type: none">- <i>Responsabilité illimitée, biens personnels saisissables.</i>- <i>Considéré comme un travailleur non-salarié.</i>- <i>Impositions lourdes sur les bénéfices.</i> | <ul style="list-style-type: none">- <i>Considéré comme travailleur non-salarié.</i>- <i>Formalités de constitution lourdes et coûteuses.</i> |

CORRIGÉ

- 5 - Cependant, Monsieur SARLA est propriétaire d'une résidence secondaire acquise par héritage. Identifiez le choix juridique le mieux adapté. (0,5 point)

EURL

- 6 - Justifiez votre choix. (1 point)

En cas de faillite, la résidence sera protégée.

Après réflexion, Monsieur SARLA envisage de travailler avec un associé.
Repérer la structure juridique adaptée à ce nouveau sujet.

- 7 - Définissez-en les caractéristiques. (3,5 points)

| | |
|-------------------|---|
| Caractéristiques | <i>SARL</i> |
| Capital minimal | <i>1 euro</i> |
| Nombre d'associés | <i>Minimum : 2 – Maximum : 50</i> |
| Régime social | <ul style="list-style-type: none">- <i>Le gérant majoritaire entre dans le régime des travailleurs non-salariés.</i>- <i>Le gérant minoritaire ou égalitaire entre dans le régime des travailleurs salariés.</i> |
| Régime Fiscal | <ul style="list-style-type: none">- <i>Le bénéfice de la société est soumis à l'impôt sur les sociétés.</i>- <i>Le revenu des dirigeants est soumis à l'impôt sur le revenu.</i> |

- 8 - Précisez si cette forme juridique protège son patrimoine privé. (1 point)

Oui, la responsabilité des associés dans une SARL est limitée aux montants des apports.

CORRIGÉ

DOSSIER N° 2 : LA FRANCHISE (10 points)

Monsieur SARLA envisage d'adhérer à un réseau de franchise.
À l'aide de l'annexe 1, répondez aux questions suivantes :

- 1 - Donnez la définition de la franchise. (2 points)

C'est un contrat par lequel l'entreprise (le franchiseur) concède à des entreprises indépendantes (franchisé) le droit d'utiliser sa marque, son réseau, ses services, son savoir-faire pour vendre des biens et des services en contrepartie d'une redevance.

- 2 - Donnez le nom du franchiseur et du franchisé. (2 points)

⇒ *Le franchisé : le restaurant « Les Copains d'Abord »*

⇒ *Le franchiseur : Georges Lassence*

- 3 - Déterminer 3 avantages et 3 inconvénients pour le franchisé. (3 points = 05 pt par réponse)

AVANTAGES :

- *Reste propriétaire de son entreprise car il est indépendant du point de vue juridique et financier.*
- *Bénéficie de la notoriété et de l'image de l'enseigne.*
- *Acquiert du savoir-faire.*
- *Bénéficie des conseils de formation du franchiseur.*
- *Une meilleure rentabilité liée aux conditions avantageuses d'achat et à des volumes de ventes importants.*

INCONVÉNIENTS :

- *Doit payer un droit d'entrée puis des royalties (redevance en % du CA) au franchiseur.*
- *Doit appliquer la stratégie commerciale définie par le franchiseur.*
- *Le franchiseur a un droit de regard sur la gestion, les comptes.*
- *Les résultats sont liés, en partie, au dynamisme du franchiseur.*

- 4 - Déterminer 3 avantages et 3 inconvénients pour le franchiseur. (3 points = 05 pt par réponse)

AVANTAGES :

- *Mise en place à moindres coûts d'un réseau commercial important.*
- *Conquête rapide du marché.*
- *Contrôle étroit de la distribution sans avoir à gérer les points de vente.*
- *Forte de notoriété et image de marque en raison d'une communication motivés.*
- *Distributeurs motivés.*

INCONVÉNIENTS :

- *Investissements financiers de départ importants pour mettre au point le concept, le tester, le faire connaître et former les franchisés.*
- *Abandon de son droit à exploiter lui-même la marque dans une région donnée car il accorde une exclusivité territoriale au franchisé.*
- *Risque de mauvais choix du franchisé.*
- *Doit animer son réseau, promouvoir la marque.*

CORRIGÉ

DOSSIER N° 3 : LA T.V.A. (5 points)

Monsieur SARLA vous demande d'établir les travaux préparatoires à la déclaration de TVA pour le mois de mai 2004. L'entreprise est soumise au régime d'imposition du réel normal.

Pour réaliser vos travaux, il vous communique le chiffre d'affaires pour le mois de mai 2004 : soit 22 963,20 € TTC.

Au cours du mois de mai 2004, l'entreprise a réalisé diverses opérations d'achats :

- Achats de biens et services hors taxes au taux de 19,6 % : 9 562,45 €
- Achats de mobilier pour l'entreprise hors taxe au taux de 19,6 % : 4 764 €
- Achats de biens et services hors taxes au taux de 5,5 % : 127,30 €

- 1 - Compléter le tableau de calcul de la TVA collectée ci-dessous : (1 point)

| PRESTATIONS | C.A. TTC | TAUX DE TVA | C.A. HT | MONTANT TVA |
|-------------|-----------|-------------|---------|-------------|
| TOTAUX | 22 963,20 | 19,6 % | 19 200 | 3 763,20 |

(0,5 pt) (0,5 pt)

- 2 - Compléter, ci-dessous, le tableau de calcul de la TVA déductible du mois de mai 2004. (2,25 points)

| ÉLÉMENTS DE CALCUL | VALEUR TTC | TAUX DE TVA | VALEUR HT | MONTANT TVA |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------|-----------|------------------------------|
| Achats de biens et services à 19,6 % | 11 436,69 <i>(0,5 pt)</i> | 19,6 % | 9 562,45 | 1 874,24 <i>(0,25 pt)</i> |
| Achats de biens et services à 5,5 % | 134,30 <i>(0,5 pt)</i> | 5,5 % | 127,30 | 7,00 <i>(0,25 pt)</i> |
| Achats de mobilier | 5 697,74 <i>(0,5 pt)</i> | 19,6 % | 4 764,00 | 933,74 <i>(0,25 pt)</i> |

CORRIGÉ

3 - Compléter, ci-dessous, le tableau de calcul de la TVA à reverser à l'État. (1,75 point)

| ÉLÉMENTS DE CALCUL | MONTANT |
|--|----------------------|
| TVA collectée | 3 763,20 (0,5 pt) |
| TVA déductible sur biens et services | 1 881,24 (0,5 pt) |
| TVA déductible sur achats d'immobilisations | 933,74 (0,25 pt) |
| TVA à reverser à l'état (<i>rayez la mention inutile</i>) | 948,22 (0,5 pt) |

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.